

**COUR DE CASSATION
CHAMBRES CIVILES
POURVOI**

- AFFAIRE AVEC REPRESENTATION OBLIGATOIRE -

**COUR DE CASSATION
DEPOT LE : "13-9-2017 12:40:0"
POURVOI N° Q1725956**

POUR :

1- M. Patrick Vanstavel, domicilié(e) 326 rue des Pyrénées , 75020 Paris

Ayant *la SCP Gatineau et Fattaccini* pour avocat

DANS UNE INSTANCE CONCERNANT EN OUTRE :

1- CAVIMAC, dont le siège est le Tryalis-9 rue de Rosny- , 93100 Montreuil-Sous-Bois

DECISION ATTAQUEE :

Le(s) requérant(s) déclare(nt) par le présent acte déférer à la censure de la Cour de cassation, dans toutes ses dispositions qui lui(leur) font grief, la(les) décision(s) suivante(s) :

Cour d'appel de Paris
arrêt Pôle 6, chambre 12 en date du 06/07/2017 (n° RG : 14/06216) notifié(e) ou signifié(e)
le 13/07/2017

et conclu(en)t qu'il plaise à la Cour de cassation :

CASSER ET ANNULER la(les) décision(s) attaquée(s) avec toutes conséquences de droit.

PRODUCTIONS :

Notification de décision attaquée
Décision attaquée